

RÉCEPTION DU CONCILE

Une attente de cinquante ans

Avec le recours au for interne de la conscience des époux divorcés remariés, dans le document final du Synode sur la famille, et les paroles de François sur les Conférences épiscopales, dans son discours à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institution du Synode, une étape a été franchie dans la réception de Vatican II.

Deux questions furent âprement discutées à Vatican II. Celle de la collégialité épiscopale et celle de la liberté religieuse. Le point culminant fut ce qui a été appelé la « semaine noire » du Concile. Le 14 novembre 1964, Paul VI annonça l'addition de la fameuse *nota praevia* au chapitre trois de *Lumen gentium*. Une note qui semblait atténuer la portée du texte sur la collégialité épiscopale. Quelques jours plus tard était décidé, à la demande d'une minorité influente, le renvoi à la prochaine session du vote final de la déclaration sur la liberté religieuse.

L'EXERCICE DE LA COLLÉGIALITÉ EPISCOPALE

Le Synode des évêques, qui aurait dû être le principal exercice de collégialité ne le fut jamais au cours du dernier demi-siècle. Paul VI en avait fait un organe permanent de l'Église, de sorte qu'il est inexact de parler du Synode de cette année et de celui de l'an dernier. Il y a en effet un synode, qui est une structure permanente de l'Église depuis Vatican II et qui se réunit à intervalles plus ou moins réguliers. Ce Synode ne fut jamais plus qu'un organe de consultation, se contentant d'adresser des recommandations au pape. Les Conférences épiscopales auraient pu être, elles aussi, un exercice de collégialité ; et certaines d'entre elles s'efforcèrent de jouer ce rôle dans les années qui suivirent le concile. Mais le futur Benoît XVI, alors préfet de la Congrégation pour la défense de la foi, dans une série d'interviews avec Vittorio Messori en

1985, émettait l'avis que ces Conférences n'avaient aucun fondement théologique. Tous les théologiens n'étaient pas d'accord et la réunion de 1985 du Synode des Évêques demanda que la situation soit clarifiée. C'est ce que Jean-Paul II s'efforça de faire dans *Apostolos suos*, en 1998, mais la question n'a jamais été résolue de façon satisfaisante.

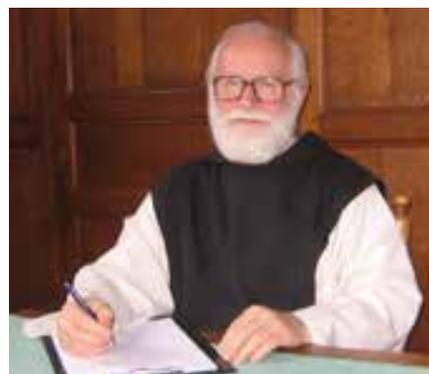
Le pape François choisit la date du cinquantième anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, au cœur même de sa réunion sur la famille, pour rappeler l'importance de la synodalité, affirmant que « *le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire.* » Reprenant ce qu'il avait déjà écrit dans *Evangelii Gaudium* (n. 32), il élargissait considérablement la notion de synodalité, la fondant sur le *sensus fidei* de l'ensemble du peuple de Dieu, garantissant l'infaillibilité de celui-ci *in credendo*. Dans ce contexte élargi, il soulignait le rôle important aussi bien du synode des évêques que des Conférences épiscopales, dans la mise en pratique de cette synodalité.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le schéma sur la liberté religieuse, impliquant le droit pour chacun de suivre sa conscience, avait été l'objet de vifs débats lors de la troisième session du concile. Après la parution de *Humanae vitae*, quelques années plus tard, certains épiscopats, celui de Belgique en particulier, trouvèrent que la façon d'éviter les effets pastoraux négatifs que pourrait avoir l'encyclique, était de faire appel au jugement éclairé de la conscience des couples concernés.

Lors de l'ouverture de la dernière session du Synode, bien peu d'observateurs pensaient qu'il serait possible d'arriver à des résultats quelque peu satisfaisants concernant la question de l'accès des divorcés remariés aux sacrements. Il n'était pas question de modifier la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage ; et cette doctrine semblait rendre impossible toute solution. C'est avec une agréable surprise qu'on a pu constater que le document final avait trouvé une voie d'issue, sans modifier la doctrine et sans élaborer de nouvelles directives, mais simplement en faisant appel à la conscience éclairée des époux concernés.

Il a souvent été dit qu'il faut quelques générations avant qu'un Concile œcuménique soit pleinement reçu. Il est réconfortant de constater que ces deux orientations de Vatican II sont désormais pleinement reçues au plus haut niveau de la hiérarchie ecclésiastique. Il aura fallu cinquante ans.



Armand VEILLEUX,
Père abbé de l'abbaye de Scourmont
(Chimay)